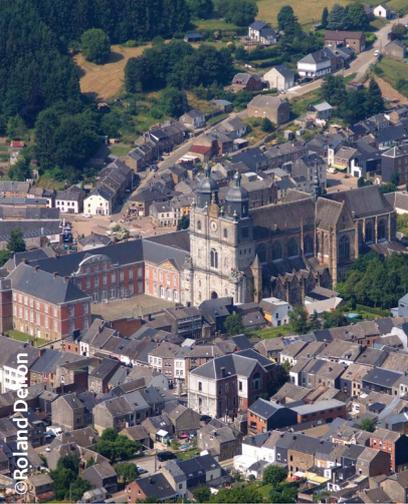


Éditorial

Le Mot de la Présidente



À l'heure où le printemps s'installe, c'est avec plaisir que nous vous annonçons l'adhésion de la commune de Saint-Hubert à la MUFA. Membre depuis le 1^{er} janvier dernier, cette commune compte pas moins de 5650 habitants et couvre les entités d'Arville, Awenne, Hatrival, Lorcy, Mirwart, Poix-Saint-Hubert, Vesqueville et Saint-Hubert. Cette commune largement boisée, haut lieu du tourisme en Ardenne, regorge d'un patrimoine bâti et non bâti de grande valeur, autant d'éléments attractifs pour les visiteurs, ce qui revêt un attrait économique majeur. La commune de Saint-Hubert est très active sur le plan du développement rural, de nombreux projets sont menés à bien concernant tous les thèmes de la vie communale dont l'aménagement du territoire fait bien évidemment partie.

Ce numéro est également pour nous l'occasion de faire le point sur un sujet qui est au cœur de l'actualité urbanistique : l'implantation de logements insolites, comme les cabanes en bois, en zone agricole. Nous reviendrons aussi sur la rencontre du 2 avril dernier «Drones et urbanisme, possibilités et réglementation». Ensuite nous vous présenterons le programme de la journée de réflexion sur la thématique des paysages de l'Ardenne centrale qui aura lieu le 4 juin prochain. Enfin, nous clôturerons ce bulletin par la présentation de deux ouvrages issus de notre centre de documentation et de l'agenda des prochaines semaines.

Avant de vous laisser à votre lecture, il me reste à vous annoncer les dates du prochain stage d'été. Outre nos visites guidées et animations dans les classes primaires qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous invitons les enfants de 9 à 12 ans à participer au stage «Les Explorateurs du territoire» qui aura lieu du 3 au 7 août 2015. Les places sont limitées, n'attendez donc pas pour inscrire votre enfant!

Laurence SCHALKWIJK
Présidente de la MUFA

À la loupe

Hébergements touristiques insolites



Fin janvier 2015, la cour d'appel de Liège donnait raison à l'urbanisme dans le dossier des cabanes dans les arbres à Rendeux. Le propriétaire est condamné à démonter les installations litigieuses car il n'a pas demandé de permis d'urbanisme conformément à l'art. 84 § 1^{er} du CWATUPE qui énonce que «nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable écrit et exprès, du collège communal, du fonctionnaire délégué ou du Gouvernement, construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes».

Pour rappel, le propriétaire avait initialement questionné l'administration communale pour l'installation de «miradors d'observation de la faune» pour finalement installer des cabanes aménagées, qui plus est, en zone agricole. Or, l'article 35 du CWATUPE stipule que la zone agricole peut également comporter des installations d'accueil du tourisme à la ferme, pour autant que celles-ci fassent partie intégrante d'une exploitation agricole. Ce qui n'est manifestement pas le cas ici. Les fermes pédagogiques sont des exemples de la possibilité de telles combinaisons pour autant que les autorisations *ad hoc* soient sollicitées et obtenues.



Cette affaire est l'occasion de faire le point sur les logements insolites qui rencontrent un intérêt grandissant. L'édition 2015 du salon CAMP'AIR (dédié aux professionnels de l'hébergement en plein air) les mettaient à l'honneur.

Qu'entend-on par «logement insolite» ?

Il n'y a pas de définition selon le Code Wallon du Tourisme (CWT). En effet, cette notion est toute relative et relève plus du marketing que d'une norme urbanistique. Il y a 15 ans, un bâtiment équipé de panneaux solaires étonnait mais plus maintenant. À l'inverse un bâtiment qui a conservé une antenne hertzienne apparaît comme une curiosité pour la jeune génération. Il n'y aura donc probablement jamais de législation propre aux logements insolites étant donné qu'ils sont indéfinissables.

Cependant il existe déjà une grande diversité d'hébergements dits insolites en Wallonie. Les roulottes, yourtes, tipis, bulles, péniches et constructions en bois de diverses formes reflètent la créativité et l'imagination des concepteurs.

Tordons le coup à la rumeur du flou juridique

Il existe une rumeur qui voudrait qu'en l'absence de législation précise en la matière, contrairement à la France, les logements insolites seraient tolérés. Si tel était le cas, ce serait la porte ouverte à de nombreuses dérives. Ce qui ne manquerait pas de faire chuter la qualité des hébergements.

Il n'existe pas de législation spécifique dans les pays limitrophes. En France, il existe certes une législation pour HLL (Habitat Légers de Loisirs) mais uniquement pour ceux situés dans des campings ou des villages de vacances! En Wallonie, s'il n'existe pas de législation spécifique, **les logements qualifiés d'insolites n'échappent pourtant pas au respect du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CWATUPE) ni du Code Wallon du Tourisme (CWT). Que ce soit une installation fixe ou mobile, il faut un permis d'urbanisme, une attestation incendie, éventuellement un permis d'environnement ou un permis unique.**

Mais ne doit-on pas aller plus loin que ces autorisations classiques? Par exemple, pour des infrastructures arboricoles ou sur pilotis ne doit-on pas exiger un rapport de stabilité, un rapport sur l'état sanitaire des arbres,...

La réforme du CWATUPE-CODT va peut-être permettre d'élargir les possibilités d'offres d'hébergements touristiques. En attendant et pour aider à y voir clair, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) a édité un «Guide pour l'exploitant d'un hébergement touristique qualifié "Insolite"» (16 pages – disponible sur le site du CGT <http://cgt.tourismewallonie.be>). Les services urbanismes communaux sont également disponibles pour vous donner des conseils et des informations. Un projet est toujours unique et doit tenir compte du contexte local.



Une cinquantaine de curieux et passionnés, dont une majorité de géomètres, ont assisté aux exposés présentés par les asbl Drone Valley et Air-Loisirs le jeudi 2 avril dernier.

Bien plus qu'un appareil photo volant

La mode des photos prises avec des drones (dronies) va remplacer les selfies. En effet, il est possible d'acquérir des jouets à partir de 100€. Le futur arrêté royal autoriserait l'usage privé et non commercial sans permis de pilote. Une fois la maison et celles d'amis prises sous tous les angles, cette mode risque de passer d'autant plus que de tels jouets sont fragiles et peuvent être dangereux.

Les orateurs nous ont montré que les drones ne se limitent pas à la prise de photos. Leur valeur ajoutée réside dans le traitement des images et des données afin de fournir notamment des plans, des couches thématiques, des reconstitutions 3D et permettant entre autres des simulations de futures implantations. Nous entrons à présent dans l'ère des «smart cities» avec une gestion optimum des infrastructures, des risques, etc.



À chacun son métier

L'utilisation d'un tel engin professionnel de qualité n'est pas à la portée du premier venu et constitue un métier à part entière. Il est donc recommandé de faire appel à un bureau spécialisé pour de telles prises de vue et traitement d'images. Il reviendra aux géomètres par exemple, d'analyser et exploiter les données en les associant aux relevés de terrain toujours nécessaires. De plus, bien que la précision des dalles orthographiques approche le cm (voir même au-dessous parfois), il faudra certifier ces données par un croisement avec des relevés au sol ... de beaux partenariats sont à venir!

Les vidéos de la conférence sont visibles via notre site Internet www.mufa.be.

Journée de réflexion

Nos paysages, un placement pour demain ?



©Atlas des Paysages de Wallonie, T.5

La sortie de l'Atlas des Paysages de Wallonie, consacré à L'Ardenne centrale et la Thiérache, est l'occasion de vous inviter à une journée de réflexion mettant la thématique des paysages de l'Ardenne centrale au premier plan.

Les paysages sont les territoires perçus par chacun d'entre nous. Ils résultent de facteurs naturels tels que le relief, la végétation, etc. mais aussi de facteurs humains comme l'habitat et le patrimoine, l'agriculture ou les activités économiques. Contribuant de manière fondamentale à la qualité de la vie, ils constituent un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Comment conserver, voire améliorer la valeur des paysages d'Ardenne centrale? Comment concrètement investir et agir collectivement pour les habitants d'aujourd'hui et de demain? Voici les questions accompagnées d'exemples concrets que nous vous invitons à discuter ensemble le jeudi 4 juin.

9h30 - Accueil des participants

10h00 - Présentation de l'Atlas des Paysages et des enjeux paysagers et écologiques propres au plateau de l'Ardenne centrale ainsi que des outils proposés dans l'Atlas.

10h20 - Les enjeux sur le bâti

- o Avec M. Dellacherie (AGEDELL sprl), M. Pajot (Impact) & M. Deckers (commune de Tenneville) - La prise en compte de la dimension «paysage» dans les outils tels que le Rapport Urbanistique et Environnemental ou le Plan Communal d'Aménagement et les requêtes des communes.

- o Avec Mme Francard (Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) & Mme Louis (Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne) - Les matériaux dans la rénovation, le nuancier ardennais, l'écorénoovation des bâtiments anciens : à quoi être attentif ?

- o Avec Mme Dassonville (cellule architecture de la FWB) - L'exemple du centre sportif du Lac à Neufchâteau concernant l'intégration de l'architecture contemporaine dans le paysage comme valeur ajoutée. Contraintes et avantages de l'assistance de la cellule architecture de la FWB.

12h - Pause repas

13h - Les enjeux agricoles

- o Avec M. Lambert (centre de Michamps) - L'impact de la PAC sur les prairies et leur transformation en cultures : gestion et pressions.

- o Avec Mme Pironet (Contrat de rivière Ourthe) - Gestion des fonds de vallées : le projet Interreg IVA et le projet Riparia Leader.

- o Avec M. Knaepen (FTLB) - La culture du sapin de Noël et les monocultures.

14h30 - Les enjeux forestiers

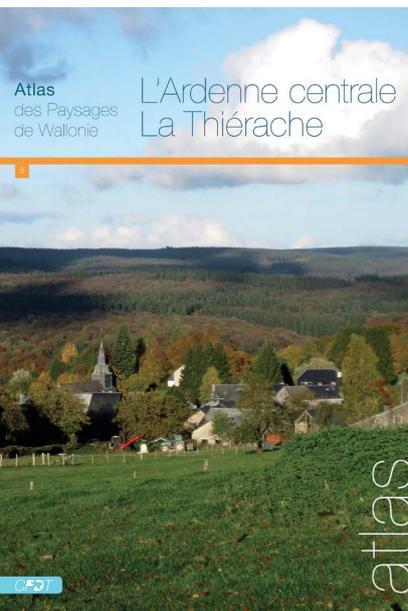
- o Avec M. Marchal (DNF) et M. Colson (CAPFP) - La prise en compte du paysage dans le code forestier.

- o Avec Mme Claux (Parc naturel des Deux Ourthes) - Le projet Deister : déforestation et remise en pâturage des terrasses.

- o Avec Mme Cugnon (Contrat de rivière Semois-Chiers) & Mme Detroz (RND) - La valorisation paysagère de la forêt et son attrait touristique.

16h - Conclusions et drink de clôture

Nous vous donnons donc rendez-vous le jeudi 4 juin 2015, de 9h30 à 16h, aux Ateliers du Saupont, rue Lonnoux 2A à 6880 Bertrix, PAF (lunch inclus): 25€. Inscriptions pour le 21 mai au plus tard : info@mufa.be ou 084/45 68 60.



©Atlas des Paysages de Wallonie, T.5



Mettre en lumière l'architecture publique en Wallonie et à Bruxelles et promouvoir le rapport entre architecture, photographie et écriture sont la raison d'être de la collection *Visions*. L'architecture est perçue via différents regards, celui du photographe, d'un auteur, d'un utilisateur, d'un spécialiste, des concepteurs,... autant de possibilités d'accéder à la création architecturale. Cette collection veut également soutenir une prise de conscience chez tout un chacun de son ancrage dans la société, qui s'inscrit à son tour dans son environnement bâti et dans une architecture de qualité.

Visions, Architectures publiques, vol. 9 L'Athénée royal Riva Bella à Braine-l'Alleud

Cet ouvrage présente la rénovation exemplaire menée dans un établissement scolaire de du Brabant wallon par l'Atelier d'architecture Alain Richard et photographiée par Nicolas Bomal. Ce projet architectural est porteur d'aspirations fondamentales : mettre l'accent sur les espaces fréquentés quotidiennement par les élèves démontre l'importance de leur place dans la société.

Visions, Architectures publiques, vol. 10 Les Centres sportifs ADEPS à Froidchapelle et Neufchâteau

Ce volume est dédié au renouvellement des infrastructures de deux centres sportifs ADEPS. Ces rénovations sont pensées selon la politique architecturale menée à leur création : apporter un soin particulier à l'inscription des bâtiments dans le paysage. Le Cierneau bordant les Lacs de l'Eau d'Heure a été confié à l'Atelier d'architecture Daniel Delgoffe et Pigeon Ochej Paysage et Le Lac, posé sur le flanc de la colline de Neufchâteau, a été pris en main par Baumans-Deffet Architecture et Urbanisme et l'Atelier Paysage à Neufchâteau.

Ces ouvrages, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.

Agenda

Activités à venir

Lundi 27 avril
19h45 à Tenneville
La MUFA fête ses 10 ans!

La MUFA fête 10 ans d'activités lors de son Assemblée Générale

Le lundi 27 avril 2015 à la salle Le Foyer à Tenneville, entrée gratuite, réservation pour le 23 avril. L'AG annuelle est l'occasion de tirer le bilan de dix années d'activités et de vous inviter à venir écouter l'exposé de Barbara Lefort qui sera suivi d'ateliers dynamiques sur le thème «La ruralité est-elle en péril avec la densification?».

Dimanche 24 mai
14h-17h à Houffalize
Balade paysagère

Balade paysagère à Houffalize

Le dimanche 24 mai 2015 de 14h à 17h, participation gratuite, inscription souhaitée avant le 22 mai. Le PNDO et la MUFA s'associent pour vous faire découvrir la ville d'Houffalize lors d'un après-midi familial. Au fil de notre promenade, plusieurs haltes panoramiques permettront de comprendre le paysage et les évolutions urbanistiques de cette localité depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours.

Jendredi 4 juin
9h30-16h00 à Bertrix
Les paysages, un placement pour demain?

Nos paysages, un placement pour demain ? Réflexion sur les paysages de l'Ardenne centrale.

Jendredi 4 juin 2015 de 9h30 à 16h aux Ateliers du Saupont à Bertrix, participation de 25€ (lunch inclus), inscriptions pour le 21 mai. Journée axée sur les enjeux paysagers propres au plateau de l'Ardenne centrale et sur les outils proposés dans le 5^e Atlas des Paysages de Wallonie.

Du 3 au 7 août
À la MUFA
Stage d'été «Les Explorateurs du territoire»

Stage d'été pour enfants de 9 à 12 ans : «Les Explorateurs du territoire»

Du 3 au 7 août 2015 à la Marloie. Découvrir son cadre de vie, réaliser une maquette de village, réaliser des bricolages, partir en promenade et en excursion sont au programme de cette semaine dédiée à l'aménagement du territoire, aux paysages et à l'environnement.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Wallonie et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Laurence SCHALKWIJK (Présidente)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tél : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n°27 (2015) - trimestriel (avril-mai-juin) - n° agrément : P911469